

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affecté aux établissements de formations initiales technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal et ville :

SIREN/SIRET :

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

VERSEMENTS LIBÉRATOIRES



Masse salariale : € (A)

Montant de la taxe d'apprentissage (A) x 0.68% : € (B)

Solde de 13 % de la taxe (B) x 13 % : €

Montant de votre versement : €

**au profit de l'Ecole de la Deuxième Chance Grand Hainaut
(Anzin, Fourmies, Maubeuge, Thiérache-Vervins)**

REGLEMENT

- Par virement bancaire – Merci de mentionner le nom de votre entreprise + TA 2022 en libellé du virement
IBAN FR76 3007 6029 0311 7932 0020 006 - BIC NORDFRPP
Merci de nous adresser ce bordereau complété par mail à Vincent PIROTE (v.pirotte@e2cgrandhainaut.fr)
- Par chèque à l'ordre de l'E2C GRAND HAINAUT accompagné de ce bordereau à l'adresse ci-dessous.

Merci de votre soutien

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les données personnelles recueillies sur le présent document sont protégées par un accord de confidentialité. Vous bénéficiez de tous les droits liés à ces données qui seront conservées pour une durée de 10 ans.

ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE GRAND HAINAUT ■ Anzin | Fourmies | Maubeuge | Thiérache - Vervins

Site d'Anzin / Siège social : 3 Esplanade Jean Monnet - 59410 ANZIN ■ Tel 03 27 23 07 90 ■ Siret 528 113 384 00028 ■ APE 8559B
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590898059 auprès du préfet de région Hauts-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Organisme référencé sur le DataDock.

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds social européen et dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES



Projet cofinancé dans le cadre
du Plan d'Investissement
dans les Compétences



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Certification délivrée
au titre de la catégorie
ACTIONS DE FORMATION



NOUVELLES DISPOSITIONS

Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2^e Chance pour la mise en oeuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :

Depuis 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2^e Chance.

TAXE D'APPRENTISSAGE :

0,68%

de la masse salariale brute de l'entreprise.

13%

(solde de la taxe d'apprentissage)
pour le financement
des formations initiales technologiques
et professionnelles (hors apprentissage).

87%

pour le financement
de l'apprentissage.



École de la 2^e Chance

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Un reçu vous sera envoyé, permettant de justifier votre versement.
Vous pouvez verser directement votre TA à l'E2C au plus tard le 31 mai 2022.



NOUS CONTACTER :

E2C Grand Hainaut

3 esplanade Jean Monnet
59410, Anzin

Contact : Vincent Pirotte

Tel : 06 42 22 37 31 - v.pirotte@e2cgrandhainaut.fr

www.e2cgrandhainaut.fr

UAI : 0597116 P



L'E2C est membre du Réseau national des Écoles de la 2^e Chance en France.



Création : Agence Zétruc

ILS SONT
**MOTIVÉS,
JEUNES,
PRÊTS À RÉUSSIR !**

2022
TAXE
D'APPRENTISSAGE



OFFRIR À TOUS LE DROIT À UNE 2^e CHANCE

L'originalité des Écoles de la 2^e Chance

Depuis leur création, les E2C offrent un parcours intensif, reposant sur un triptyque qui fait la force du dispositif :

• Compétences

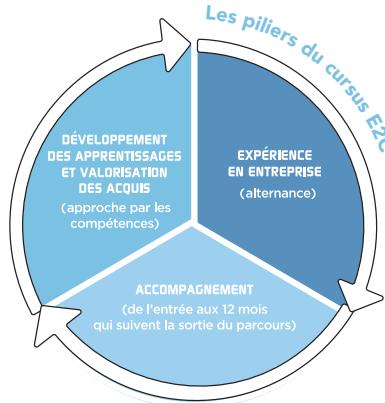
Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.

• Entreprises

Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.

• Accompagnement

Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle.



CHIFFRES CLÉS* :

Malgré le contexte sanitaire,

91%

de l'activité maintenue.

Plus de 14 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, accueillis avec l'objectif de leur offrir une solution d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle et durable.

35%

du temps de parcours
se déroule en alternance
au sein des entreprises partenaires.

60%

des stagiaires
ont accédé à un emploi
ou à une formation qualifiante.



LES ENTREPRISES, ACTEURS MAJEURS DES E2C

Des partenaires engagés

La diversité et l'engagement des partenaires **favorisent la construction du projet professionnel** de chaque stagiaire.

Ils lui permettent **d'acquérir des compétences** par la réalisation de stages, de projets sociaux, culturels et citoyens.

Faire coïncider projets professionnels des stagiaires et besoins des entreprises

- Ateliers de technique de recherche d'emploi en lien avec les entreprises du territoire.
- Découverte du monde professionnel grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers...
- Acquisition de compétences professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une formation qualifiante ou vers l'emploi direct en entreprise.



REVERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'E2C PERMET DE :

Favoriser de nouvelles initiatives pédagogiques

Adaptation du parcours E2C, notamment avec la pré-apprentissage pour le public mineur.

Renforcer l'employabilité des jeunes

Développement de compétences techniques et professionnelles en particulier vers des parcours spécialisés : industrie, grande distribution, fibre optique...

Soutenir le développement de projets innovants

Dans le numérique, l'écocitoyenneté...

Contactez-nous pour en savoir plus.

DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES, UNE COUVERTURE NATIONALE

Avec 135 sites-E2C répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2^e Chance a pour ambition d'offrir à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, **une égalité d'accès et de droit** à une deuxième chance.

